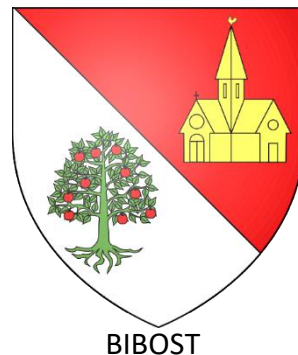


La Cueillette

LE PLEIN D'ACTUALITÉS DANS VOTRE PANIER - **Octobre 2024**



Nous nous souviendrons de Josette.



Josette a donné beaucoup de son temps à Bibost : de nombreuses années comme secrétaire de mairie, dans l'équipe paroissiale, pendant 20 ans au bureau du Club Soleil d'Automne, ...

Toujours disponible pour organiser, écouter, soutenir les bibolands en difficulté, ...

Tous ceux qui ont été au contact de Josette ont apprécié ses qualités humaines.

Nous ne l'oublierons pas et présentons nos sincères condoléances à sa famille.

L'état civil

Naissance : de Laélia Marie DARGÈRE GACHET, le 20 septembre 2024

Décès : de Josette DUTOIR née BLANC, le 13 septembre 2024
de Gérard TOURNIER, le 20 septembre 2024

L'agenda

Messe

le dimanche 27 octobre à 10h

Conseil municipal

le lundi 4 novembre, à 19h30

Commémoration du 11 novembre 1918

le dimanche 10 novembre, à 11h15

Concours de belote

le samedi 16 novembre, à 13h30
par Le Club Soleil d'Automne

Chaudière des Jeunes Vogueurs

Le samedi 23 novembre

Messe

le samedi 30 novembre à 18h

Conseil municipal

le lundi 2 décembre, à 19h30

Repas et animation musicale pour les aînés

le dimanche 8 décembre,
organisés par la municipalité

Marché de Noël

le dimanche 15 décembre
organisé par l'ISB

Cérémonie des vœux de la municipalité

le samedi 11 janvier 2025, à 17h

Retour sur la fête des conscrits des classes en 4...



Une folle journée qui a commencé par le défilé des jeux olympiques avec les bébés, les 90 ans et les autres classes... Et le discours de la présidente, Angélique Chavy, au monument aux morts en souvenir des bibolands des classes en 4 qui nous ont quitté.

... et l'exposition sur l'histoire des conscrits pour les journées du patrimoine par l'APSJB



Plus de 100 visiteurs sont venus pour connaître l'origine des conscrits (conscription, tirage au sort, ...) et de la fête des classes ainsi que l'évolution au fil du temps.

Ces visiteurs ont aussi pu retrouver des visages connus parmi les 130 photos de conscrits exposées.

La plus ancienne photo, confiée par Bernard Blanc, date de 1900. On y voit le défilé des conscrits dans la grande rue de Bibost : voir photo ci-contre.

Merci aux bibolands qui nous ont prêté leurs photos pour enrichir l'exposition

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 7 octobre 2024 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

Présents : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Sandrine MARVALIN-GEANT, Jean-Philippe CHAUX, Thierry Beau, Frédéric BONNARD, Valérie ROZIER, Éric BLANC, Elodie GIDON, Josette RAYMOND, Sophie BOUVARD.

Excusés : Didier Goutte (pouvoir donné à Jean Philippe Chaux), Laurent MARION (pouvoir donné à Claire Douvier), René MICHEL (pouvoir donné à Sophie Bouvard)

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Josette RAYMOND est désignée comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2024

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2024, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr René MICHEL (secrétaire de séance du Conseil municipal du 02/09/2024) à signer le procès-verbal de séance.

3 Signature d'une convention cadre de groupements de commande pour l'année 2024 avec la CCPA

Monsieur le Maire expose :

Le Code de la Commande Publique dans son article L2113-6 offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Afin de faciliter les procédures, alléger les lourdeurs administratives et gagner en efficacité, il est proposé aux communes d'adhérer à une convention cadre pour l'année 2024 qui regroupe les achats suivants :

- Fourniture d'Equipements de Protection Individuelle (EPI),
- Mission de mise en conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD),
- Fourniture de services de communications mobiles,
- Achat/Location et maintenance de copieurs multifonctions,
- Fourniture de mobiliers de bureaux,
- Formation de prévention

L'adhésion à cette convention n'engage pas les membres à participer à l'ensemble des consultations. Chacun fera connaître son besoin en réponse à une demande de confirmation du coordonnateur.

Ce groupement permanent pourra entraîner la conclusion de plusieurs marchés mais les membres du groupement ne sont pas tenus de participer à chaque consultation.

Les communes membres seront interrogées avant chaque consultation et exprimeront leur volonté de participer ou non à l'achat mutualisé.

À cet effet, une convention constitutive définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être établie et signée par tous les membres. Cette convention identifie la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle comme le coordonnateur de ce groupement. La Commission d'Appel d'Offres sera donc celle de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

- Le conseil municipal approuve la convention cadre de groupements de commande de la CCPA à l'unanimité des membres votants.

4	Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique
---	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le centre de gestion du Rhône propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG69 tout au long de l'année :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'assistante sociale,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le CDG69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 ans et renouvelable une fois soit pour une durée totale ne pouvant excéder 6 ans.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite.

La gestion des missions est améliorée : la collectivité peut solliciter le cdg69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La collectivité bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive (87 € par agent et par an)
- Mission d'inspection hygiène et sécurité (adhésion gratuite)
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes (gratuité et payant au dossier)
- Mission d'intérim (adhésion gratuite puis payante si la collectivité a recours au service)

Il est proposé de poursuivre ces missions. La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le cdg69 qui deviendront caduques.

- Le conseil municipal approuve l'adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG 69 dans le cadre d'une convention unique l'unanimité des membres votants.

La loi de transformation de la fonction publique (TFP) n°2019-828 du 6 août 2019 a créé un nouvel article 6 quater A dans la loi n°83-634 fixant les droits et obligations des fonctionnaires, qui prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- Protection et accompagnement des victimes
- Sanction des auteurs
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques
- Exemplarité des employeurs publics

Le décret d'application n°2020-256, prévu pour ce dispositif, est paru le 13 mars 2020. Il détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics.

Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose donc une nouvelle prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Il a choisi d'externaliser le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès de prestataires afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du cdg69 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

L'adhésion au dispositif se matérialise par la signature :

- D'une convention d'adhésion avec le cdg69 qui définit les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties, les mesures de protection des données personnelles ainsi que les modalités de résiliation,
- D'un certificat d'adhésion tripartite (cdg69, bénéficiaire et prestataire) qui fixe les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement des agents et des employeurs le cas échéant.
- La durée de la convention est de deux ans renouvelable une année.
- Paiement annuel au cdg69 d'une somme de 100 euros relative aux frais de gestion et au pilotage du contrat jusqu'au terme de la convention et calculée compte tenu des effectifs qui comptent 6 agents.
- Le conseil municipal approuve l'adhésion au dispositif CDG 69 de signalement des actes de violences de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique à l'unanimité des membres votants

Le syndicat de l'ouest Lyonnais (SOL) dispose d'un conseil de développement (CD), le conseil est une instance consultative composé de citoyens dont l'objectif est de s'investir dans la vie publique du territoire en apportant des perspectives citoyennes. Il s'agit de participer aux réflexions sur les politiques locales et sur les projets structurants de notre territoire. Le SOL regroupe 4 communautés de communes : Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, Communauté de Communes de la Vallée du Garon, Communauté de Communes du Pays Mornantais.

Actuellement, le conseil de développement du Syndicat de l'ouest Lyonnais (SOL) fait face à des difficultés pour recruter des nouveaux membres, ce qui limite sa capacité à représenter pleinement la diversité de la population de l'ouest lyonnais. Pour remédier à cette situation, le SOL a décidé de faire appel aux communes.

Nous sommes sollicités par le SOL pour procéder à un tirage au sort parmi les administrés inscrits sur les listes électorales de la commune, afin de désigner 4 personnes qui seront invitées à rejoindre le conseil de développement. Cette méthode permettra au SOL de garantir une représentation plus équitable et inclusive.

Chaque électeur inscrit sur la liste électorale à un numéro d'ordre général, c'est à partir de ce numéro que le tirage au sort a été fait.

Les 4 administrés tirés au sort :

N°243 LARDELLIER Mathieu

N°287 MAZARD Julien

N°275 MARTINON Pierre

N°37 BITAUD Achille

Les services du SOL prendront contact avec les personnes désignées pour expliquer plus en détail le fonctionnement de ce conseil de développement.

7	Points Divers
---	---------------

- **Travaux centre d'animation**

Pour permettre sa rénovation le centre d'animation sera fermé à partir de fin février 2025 jusqu'au 15 septembre 2025.

- **La batterie du défibrillateur** ne fonctionne plus, la maintenance et le prix de la batterie étant élevé, une réflexion est en cours entre l'achat ou la location d'un nouveau défibrillateur.

- **Déchets**

La campagne de suivi de la qualité du tri a eu lieu sur la commune pour information sur l'ensemble de la CCPA on compatibilise 24% des bacs bien triés (cintres verts), 74% des bacs avec quelques erreurs de tri (cintre orange) et 2% de bacs refusés car trop d'erreurs de tri (cintre rouge).

Sur la commune 31% de cintres verts, 67% de cintres orange et 2% de cintres rouge.

Les principales erreurs de tri rencontrées sont les suivantes :

- La présence de sacs : le tri doit être présenté en VRAC dans le bac, jamais en sac. Le centre de tri ne peut pas ouvrir de sac donc les déchets ne seraient pas recyclés même si les sacs contenaient bien des déchets recyclables.
- Les cartons bruns : ils ne sont pas acceptés dans les bacs jaunes. Ils doivent être déposés en déchèterie. Lorsqu'ils sont déposés dans les bacs jaunes, ils perturbent les chaînes du centre de tri, prennent la place du « bon tri » dans les poubelles et coûtent 5 fois plus cher à la collectivité que s'ils étaient déposés en déchèterie !
- Les imbriqués : ne jamais mettre un emballage dans un autre car ils ne pourront pas être séparés au centre de tri donc ils ne seront pas recyclés

Un ambassadeur du tri ira à la rencontre de tous les usagers ayant eu leur bac refusé (cintres rouges) pour faire un rappel sur les consignes de tri.

Le ramassage des ordures ménagères et du tri va être modifié dans le village, un point d'apport volontaire avec des containers enterrés va être réalisé vers l'église (ou il y a déjà des bacs), la collecte en porte à porte sera supprimée à terme dans cette zone.

Une réunion publique d'information aura lieu le mardi 5 novembre à 19 h au centre d'animation.

- **Moustique tigre**

Un signalement de particulier à l'EIRAD (Entente interdépartementale Rhône Alpes pour la démostication) a permis de constater la présence de moustique tigre sur la commune. Après observations de l'EIRAD, la présence de moustique tigre a été constatée dans un rayon de 150 mètres autour du signalement, la commune est désormais considérée comme colonisée.

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :**Déclarations préalables**

DP0690222400011 : Pose de panneaux photovoltaïques. Sans opposition 17/07/2024/2024
ISOLA ENERGIE 50 Chemin du Cortay 69690 BIBOST

DP0690222400012 : Ravalement de façade pierre apparente et crépi ton pierre. Sans opposition 17/07/2024
MARION Laurent 117 chemin des Marronniers 69690 BIBOST

DP0690222400013 : Installation de 6 panneaux photovoltaïques– sans opposition le 17/07/2024
SEAUVE Jean Louis 347 route de Sain Bel 69690 BIBOST

DP0690222400014 : Création d'une piscine 7.5X4m –opposition 02/082024
PLANTIER Philippe 50 chemin du Cortay 69690 BIBOST

DP0690222400015 : Création d'une piscine 7.5X4m et création d'un muret de 0.60cm avec barrière ajourée de couleur gris anthracite– sans opposition 02/09/2024
PLANTIER Philippe 50 chemin du Cortay 69690 BIBOST

DP0690222400016 : Construction d'un garage à vélo et moto de 5.3mX3.75m, toit plat végétalisé. Sans opposition le 18/09/2024
MARTINON Mickaël 160 grande rue Lotissement le Panorama 69690 BIBOST

DP0690222400017 : Création d'un abri extérieur 10m² – réfection de la terrasse avec mur de soutènement – Pose de brise vue en bois. Sans opposition le 07/10/2024
ROZIER Guy 522 route de Sain Bel 69690 BIBOST

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT**Informatique**

Changement de matériel informatique fait avec l'achat d'un nouvel ordinateur portable. Mise en sécurité du système informatique, boîtes mail, NAS et une sauvegarde externalisée du NAS. Travaux réalisés par l'entreprise JCN.

Commission Vie Locale par Sophie BOUVARD

La cérémonie du 11 novembre aura lieu le dimanche 10 novembre à 11h15 RDV place de la mairie, un vin d'honneur est offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie au centre d'animation.

La pose des sapins et des guirlandes lumineuses sur la commune se fera le samedi 7 décembre par les élus.

Commission Affaires sociales par Valérie ROZIER

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 8 décembre au centre d'animation avec la participation de la chorale de St Julien sur Bibost.
- Présentation du dispositif un P'tit Temps au club des Anciens le 15 octobre après-midi, vous pouvez dès à présent vous inscrire ou demander des informations en mairie.

- Commission bâtiments

Un RDV avec Mr Séon maître d'œuvre pour la rénovation du centre d'animation a eu lieu le lundi 7 octobre, un nouveau chiffrage va être réalisé incluant des modifications. La commission bâtiments va se réunir le lundi 14 octobre pour faire un choix définitif sur les travaux à réaliser.

Commission environnement par Jean Philippe CHAUX

Label APICITE :

- Le dossier Apicité a été envoyé. Le résultat de l'obtention du label sera connu courant octobre. Ce dossier s'articule autour de 5 thématiques :

- Développement durable
- Gestion des espaces verts
- Biodiversité
- Apiculture
- Sensibilisation

L'obtention de ce label pourrait permettre d'engager des actions concernant la préservation des abeilles et de leur milieu, les enjeux liés à la pollinisation. Cette démarche associe aux côtés de la commune les apiculteurs et les arboriculteurs.

Tout citoyen se sentant concerné pour ce sujet et ayant envie de participer peut se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Commission voirie par Frédéric BONNARD

- La SOGEA a terminé le remplacement des canalisations d'eau potable au Trêve et au Planin.
- L'entreprise Albertazzi a commencé les travaux d'assainissement du Planin
- Le fauchage des accotements a commencé et est réalisé par l'entreprise Vernay.

La séance est levée à 21h00

INFORMATIONS DE BIBOST

➤ **Commémoration du 11 novembre 1918**



ATTENTION A LA DATE : la cérémonie de la commémoration du 11 novembre 1918 aura lieu le dimanche 10 novembre.

Rendez-vous à 11h15 à la mairie pour le départ du défilé accompagné par La Bambane.

La cérémonie se terminera par un vin d'honneur proposé par La municipalité au Centre d'Animation.

➤ **Les chocolats pour l'école de Bibost sont de retour**



Tous les bénéfices permettent de financer les sorties scolaires des enfants.

Alors, faites passer l'information à vos proches !

Pour commander, 2 façons de procéder :

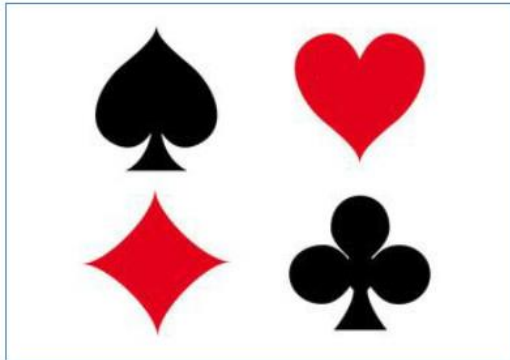
- Commande via internet **avant le 18 novembre** : asso.initiatives.fr - Code d'accès : WLVIQH
- Commande papier (les catalogues sont déjà dans votre boîte aux lettres) : à mettre dans la boîte aux lettres de l'école **au plus tard le 15 novembre**, en joignant un chèque à l'ordre de l'APE (Association des Parents d'Elèves).

La distribution se fera à l'école pour ceux qui le souhaitent. Pour les autres nous livrerons à domicile (enfin uniquement sur Bibost) alors notez bien votre numéro de téléphone.

Merci pour les enfants !

- Concours de belote, le 16 novembre à 13h30, organisé par le Club Soleil d'Automne.

CONCOURS DE BELOTE *À BIBOST*



LE SAMEDI
16 NOVEMBRE 2024
À 13H30
AU CENTRE
D'ANIMATION

Toutes les doublettes sont primées

- 1^{er} prix : 2 cartes cadeaux de 50 € chacune
- 2^{ème} prix : 2 cartes cadeaux de 35 € chacune
- 3^{ème} prix : 2 bons restaurant de 25 € chacun
- 4^{ème} prix : 2 bons restaurant de 20 € chacun, etc...

Prix : 18 euros par doublette

Casse-croûte offert

Classement au nombre de points faits

Tombola avec de nombreux lots
(bons restaurant, d'achat, paniers garnis, ...)

Buvette

Organisé par le Club Soleil d'Automne

- **Fête des conscrits des classes en 4 : objets trouvés**



À la suite de la fête des classes, il a été retrouvé au Centre d'Animation :

- 1 veste marron clair
- 1 veste sans manche kaki
- 1 blouson noir

Les propriétaires peuvent récupérer ces vêtements à la mairie de Bibost.

➤ **Pour l'Activité Physique Adaptée (APA), c'est déjà parti, avec Gym'Bo !**



C'est parti depuis septembre.

Le nombre de participants a permis de proposer 2 séances chaque semaine. Celles-ci ont lieu tous les jeudis, de 9h15 à 10h15 et de 10h30 à 11h30 à la mairie de Bibost.

Il reste quelques places ! On peut découvrir l'APA gratuitement. Pour cela, appeler Colette au 06 75 91 35 47.

Rappel : les séances d'APA sont aménagées pour votre état de santé, vos capacités et surtout vos envies. Elles apportent mieux être physique et mental ainsi qu'une meilleure résistance à la fatigue.

L'animation, avec accompagnement individuel des participants, est assurée par Nicolas, spécialiste diplômé d'un Master en APA.

➤ **Chaudière des Jeunes Vogueurs**

		SUR LA PLACE DU VILLAGE A PARTIR DE 10H00 VENTE DE BOUDINS FRITES CREPES DEGUSTATION SUR PLACE OU A EMPORTER BUVETTE

➤ Danse de salon : c'est reparti !

Le jeudi, à 18h, au Centre d'Animation de Bibost

Ouvert à tous, danses en couple et en ligne !

Au programme, à la demande : rock, valse, tango, tcha-tcha, madison, jérusalem...

Infos et inscription au 06 15 42 46 53

On peut venir seul(e)...A essayer sans engagement

Animé par Lucien Martinez



➤ Réunion d'information sur la collecte des déchets



La collecte de vos déchets évolue en 2025

Diminution de la fréquence de collecte à une fois tous les 15 jours, implantation de points d'apports volontaires, tri des biodéchets...



le 5 novembre à 19h
Centre d'animation à Bibost



PLUS D'INFORMATIONS

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

04 74 01 68 90

ccpa@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fr



➤ **Portage de repas à domicile, par l'ADMR**



Savourez un repas équilibré livré directement chez vous !

Laissez vous séduire par un menu complet et le choix entre 2 plats adaptés élaborés pour répondre à vos envies et à vos besoins

Il vous sera livré chaque jour par les soins de Sandrine notre sympathique salariée

ADMR de Bessenay
6 chemin de la Drivonne - 69690 Bessenay

Renseignez- vous auprès de nos secrétaires Ana et Nathalie au

 **04 74 70 87 11**



Ouvert à tout public des 5 communes
Sans obligation quotidienne, sans engagement de durée, crédit d'impôts et subvention des mairies sur le forfait portage

Faites de chaque repas un moment de plaisir et de bien-être !

➤ **Information du service des eaux**

Cette information concerne l'installation de compteurs d'eau connectés, organisée par Suez à Bibost.

Dans le cadre de la mise en service des compteurs d'eau connectés, SUEZ ou son délégataire agréé interviendront dans les prochains jours sur tous les compteurs.

Nous vous remercions de faciliter l'accès au compteur : dégager et nettoyer les abords du compteur, enlever les objets encombrants, extraire l'isolant après la période hivernale, tailler les haies ou arbustes qui pourraient gêner l'ouverture du regard, etc...

Si votre compteur est accessible, nous proposons d'intervenir spontanément y compris en votre absence (portail de clôture non fermé à clé, regard compteur situé à l'extérieur). Dans le cas contraire, nous vous invitons à nous contacter afin de convenir d'un rendez-vous.

Pour tout renseignement complémentaire, ou prise de rendez-vous, vous pouvez appeler notre n° Cristal au :

0977.408.408

Accueil local clientèle

SUEZ Eau France

315 Rue des Frênes – Za du Plomb

69590 POMEYS

Nous vous remercions par avance pour le bon accueil réservé à nos agents.

➤ **Ouverture de la mairie**

- Lundi de 9h00 à 12h00
- Mercredi de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 17h30

➤ **Toutes les actualités du village avec :**

- Site internet de la commune : <http://www.mairie-bibost.fr/>
- Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/mairiedebibost/>
- Panneau Pocket : installer l'application sur votre smartphone (application gratuite) et recevoir en temps réel les informations et les alertes publiées par la commune.

INFORMATIONS DU PAYS DE L'ARBRESLE

➤ **Enquête info jeunesse Pays de l'Arbresle**



Le Point Information Jeunesse (PIJ) du Pays de L'Arbresle souhaite mieux comprendre comment les jeunes s'informent dans l'idée de construire des outils plus adaptés à leurs attentes et besoins.

Ainsi, cette enquête s'adresse à tous les jeunes ayant entre 11 et 30 ans, habitant ou scolarisés sur le Pays de L'Arbresle.

Le questionnaire est simple et rapide à compléter (env. 8 min).

Voici le lien : <https://forms.gle/CufddWVDBLyPP1hGA>

Nous vous remercions grandement pour votre concours dans la participation de cette enquête.

➤ **Octobre rose au Pays de l'Arbresle**



Le mois d'octobre est l'occasion de se mobiliser pour la lutte contre le cancer du sein à travers divers événements organisés dans plusieurs communes du Pays de l'Arbresle.

Retrouver le programme des événements sur le site de la CCPA, rubrique actualités ou à la mairie.

➤ Pour se divertir au théâtre : à Bessenay et/ou à Savigny !



La p'tite troupe de Yo

présente

Dépêche toi Bibiche

en va *rater* l'avion !



Comédie en 3 actes
de
Jérôme Dubois

Salle des fêtes du Prado à BESSENAY

VEN 15 NOV 2024 20H30	SAM 16 NOV 2024 20H30	DIM 17 NOV 2024 15H	VEN 22 NOV 2024 20H30	SAM 23 NOV 2024 20H30
--------------------------------	--------------------------------	------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Tarifs
Vente à l'entrée
Adultes : 10€ - Jeunes de 10 à 15 ans : 5€ - Enfants moins de 10 ans : Gratuit

Réservation
Le jeudi & samedi de 10h à 12h sur la place du marché
ou en scannant le QR code ci-dessous ci-contre

Adultes 8€ - Jeunes 4€







Le Théâtre de Savigny

présente :

FOUS PALIERS

Comédie de Frédérique FAVRIN



Petit Théâtre 19 Rue Pierre Bost, 69210 Savigny

Vend 15 et Sam 16 novembre 20h30 Dim 17 novembre 15h
Vend 22 et Sam 23 novembre 20h30 Dim 24 novembre 15h
Vend 29 et Sam 30 novembre 20h30 Dim 1er décembre 15h

Entrée : 8€ Gratuit -10 ans
Sur Réservations auprès de Marie-Odile :
06 76 97 28 53

➤ Et même à Sain Bel, au profit de Brévenne Accueil

La fontaine miraculeuse
Une pièce d'Yvon TABURET

A SAIN BEL
Salle des Fêtes

Samedi 16 novembre dès 19h30
Dimanche 17 novembre dès 16h

Avec la troupe Gare en Scène
Chantal Boyon
Marie Françoise Durantet
Catherine Morellet
André Ballion
Arlette Chenevier
Raymond Moliane
André Revol
Son : Martine Ballion
Image : Caroline Gros

Au profit de l'association
BREVENNE ACCUEIL
Tarifs PAF : plein 10€, réduit : 5€
petite restauration / goûter
avant la pièce

Contact / réservation :
brevenne.accueil@gmail.com
06 84 17 36 77

LAICF
CASI
LYON
ad69
Accueil

➤ Campagne d'hiver des restos du cœur de l'Arbresle



La 40ème Campagne d'hiver des Restos du Cœur débutera le lundi 18 novembre 2024.

Le centre de l'Arbresle sera fermé la semaine du 10 au 17 novembre pour procéder aux nouvelles inscriptions pour la campagne d'hiver.

Ces inscriptions se feront les mercredi 13 et jeudi 14 novembre sur rendez-vous. Vous pouvez nous appeler dès le début du mois de novembre pour fixer un horaire.

Pour les horaires d'ouverture, pas de changement. Nous gardons les mêmes jours et heures de distribution que la campagne d'été, à savoir les mercredis matin de 9h00 à midi et les jeudis de 9h00 à midi, de 14h00 à 17h00 et le soir de 18h30 à 19h30.

Nos nombreuses activités d'Aide à la personne ne sont pas liées à un barème et sont inconditionnelles.

Coiffure, vestiaire, atelier de français, atelier numérique, soutien à la recherche d'emploi font partie des nombreuses aides que nous pouvons apporter.

Autour d'une collation, nos bénévoles sont là pour discuter, conseiller, orienter nos personnes accueillies et leur apporter du soutien si nécessaire.

Aux heures d'ouverture du Centre, nous accueillons et inscrivons tout au long de l'année les personnes en difficulté. Ensemble, nous examinons leur dossier et essayons de leur apporter de l'aide et les dirigeons si nécessaire vers les personnes ou services compétents en la matière (France Services, Assistante sociale, CCAS, mairie...).

Pour toute information, contacter les Restos du Cœur au 04 78 35 20 36 ou à ad69-larbresle@restosducoeur.org

➤ Réorganisation de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle



La construction du nouveau siège de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle se termine.

Cette nouvelle infrastructure marque une étape importante pour notre territoire et permet une meilleure organisation des services.

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à la réorganisation des bâtiments et des services qui en découle.

- **Le nouveau bâtiment, Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, au 571 allée des Grands Champs à Sain-Bel sera le siège administratif et politique.**

S'y dérouleront : les instances politiques (bureau, conférence des Maires, Conseil Communautaire...) à partir du 21 octobre 2024 ainsi que les réunions avec nos services.

Le SYRIBT déménage également dans le nouveau bâtiment.

A noter : il n'y aura pas d'accueil au public qui reste lui à L'Arbresle, au 117 rue Pierre Passemard.

L'adresse postale de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle restera 117 rue Pierre Passemard 69210 L'ARBRESLE

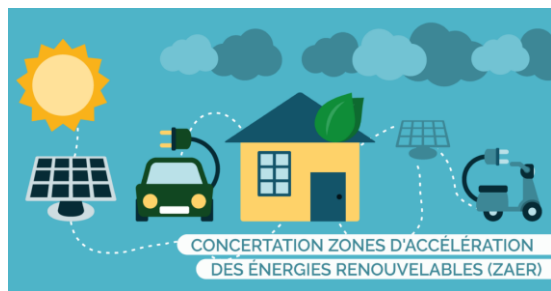
- **Le bâtiment situé au 117 rue Pierre Passemard à L'Arbresle sera le point d'entrée du public pour les différentes demandes (carte déchèteries, ...)**

Ce bâtiment réunira une partie des services publics proposés par l'intercommunalité en un lieu unique :

- La Maison France Services reste au 117 rue Pierre Passemard.

- Dans un second temps, le Point Information Jeunesse, Le Canevas 2.0 (espace coworking) déménageront également dans ce lieu.

➤ Zones d'accélération des énergies renouvelables



La concertation concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables a démarré sur le site internet de la CCPA pour une durée d'un mois du 15 octobre au 15 novembre. Les informations sont disponibles sur le site de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle, rubrique **Actualités** ensuite **Transition Ecologique**, puis **Concertation Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)**.

L'article renvoie sur le SIG sur lequel les zones que vous avez choisies ont été dessinées et rangées par type d'énergie.